

DYNAMIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE

CONTEXTE

L'inclusion financière demeure un enjeu significatif dans les pays francophones, particulièrement en Afrique subsaharienne et au Maghreb, où une large portion de la population est exclue du système financier. La Banque mondiale (2021) indique qu'environ 57 % des adultes dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne n'avaient pas de compte bancaire, contre une moyenne mondiale de 24 %. La situation est particulièrement prononcée parmi les femmes et les populations rurales.

Dans les zones rurales du Sahel, moins de 20 % des adultes ont accès à des services financiers de base (Banque mondiale, 2021). Au Maghreb, bien que les taux d'inclusion soient plus élevés, les disparités persistent, avec des taux d'accès au crédit bancaire bien en dessous de la moyenne mondiale, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PME). En Europe francophone, bien que l'inclusion financière soit largement acquise, certaines poches de vulnérabilité subsistent, notamment parmi les populations migrantes et les jeunes, où l'accès aux services financiers reste un défi.

L'inclusion financière désigne l'accès universel et permanent des individus et des entreprises à une gamme diversifiée de produits et services financiers, tels que les transactions, les paiements, l'épargne, le crédit et l'assurance. Ces services doivent être abordables, adaptés aux besoins des utilisateurs, et fournis par des prestataires fiables et responsables (OFÉ, 2024). L'inclusion financière est essentielle pour assurer l'accès équitable aux services financiers, permettant aux individus et aux entreprises de participer pleinement à l'économie. Cela joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique durable. Les régions d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et d'Europe francophone montrent des niveaux variés d'inclusion financière, reflétant les défis et les opportunités spécifiques à chaque zone.

Pour répondre à ces défis, il est crucial de mener une analyse approfondie des niveaux d'inclusion financière dans les différentes régions, en tenant compte des évolutions récentes et des particularités locales.

Résumé

L'objectif de cette note stratégique est d'analyser l'évolution de l'inclusion financière dans les pays francophones, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne et au Maghreb, de 2011 à 2022.

L'étude révèle des progrès, notamment dans l'UEMOA et au Maghreb, mais des disparités persistent, notamment en matière d'accès au crédit et de services financiers numériques, avec des écarts importants selon le sexe et la région.

Les recommandations incluent l'amélioration des infrastructures financières, la promotion des services numériques, et des initiatives ciblées pour les jeunes, les femmes et les PME, afin de renforcer l'inclusion financière dans ces régions.

Mots clés : dynamique, inclusion financière, pays francophones.

Figure 1 : Répartition spatiale de l'inclusion financière dans le monde en 2022



Source : OFÉ, à partir des données de la Banque mondiale 2022

En prenant comme repère l'année 2011¹, cette note stratégique vise à analyser l'évolution de l'inclusion financière de 2011 à 2022 pour mieux apprécier le niveau d'inclusion financière dans les différentes régions. Nous formulerons ensuite des recommandations pour renforcer l'inclusion financière dans chaque région, en tenant compte des spécificités locales.

DÉMARCHE

Les données utilisées dans cette note proviennent de la base de données de la Banque Mondiale sur l'inclusion financière. L'analyse couvre trois périodes : 2011, 2017, et 2022, permettant de tracer une évolution sur plus d'une décennie.

Les zones analysées comprennent :

- **UEMOA** (Union Économique et Monétaire Ouest-africaine) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.
- **CEMAC** (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) : Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Guinée Équatoriale, Gabon
- **Maghreb francophone** : Égypte, Maroc, Tunisie
- **Europe francophone** : France, Belgique, Suisse
- **Amérique du Nord** : Canada.

Cette note stratégique s'appuie sur l'indice synthétique de l'inclusion financière. Cet indice offre une mesure globale intégrant divers aspects comme l'accès, l'usage et la qualité des services financiers. Contrairement à d'autres méthodes qui se concentrent sur un seul indicateur (comme le taux de bancarisation), cet indice permet une évaluation plus complète et nuancée. Il facilite les comparaisons entre régions et périodes, et guide les politiques publiques en identifiant les domaines nécessitant des améliorations spécifiques. En agrégeant plusieurs dimensions, il capture mieux la complexité de l'inclusion financière et les disparités existantes, offrant ainsi une base solide pour des interventions ciblées.

La méthode de calcul de l'indice synthétique d'inclusion financière comprend plusieurs

étapes. Tout d'abord, les indicateurs utilisés sont normalisés, ce qui signifie que les variables, initialement exprimées dans différentes unités, sont converties en valeurs comparables comprises entre 0 et 1. Cette normalisation est cruciale pour permettre l'agrégation des indicateurs.

Ensuite, une première *Analyse en Composantes Principales* (ACP) est réalisée pour déterminer la contribution de chaque indicateur à chaque dimension de l'inclusion financière. Cette étape permet d'identifier les indicateurs les plus significatifs. Une deuxième ACP est effectuée pour générer des sous-indices pour chaque dimension retenue, en attribuant des poids à ces sous-indices en fonction de leur importance relative dans l'indice global.

L'indice synthétique final est calculé en agrégeant ces sous-indices. Pour ce faire, on utilise la moyenne arithmétique de deux éléments : la distance euclidienne normalisée, qui mesure l'écart entre le niveau actuel d'inclusion financière et l'exclusion totale, et l'inverse de cette distance, qui évalue l'écart entre la situation optimale et la situation actuelle. Cet indice prend en compte des indicateurs clés comme le taux de bancarisation, l'accès au crédit, et l'utilisation des services financiers numériques, offrant ainsi une mesure globale et équilibrée de l'inclusion financière.

Plus l'indice est proche d'un (1) plus le pays ou la région a un niveau d'inclusion financière élevé.

¹ L'année 2011 a été choisie comme référence pour analyser l'évolution de l'inclusion financière, car c'est l'année à partir de laquelle des données fiables et comparables sont disponibles au niveau international. En 2011, la Banque mondiale a lancé l'enquête Global Findex, qui mesure l'inclusion financière dans le monde tous les trois ans. Les données de 2011 constituent donc le point de départ le plus pertinent pour étudier les progrès accomplis sur une période significative de plus de dix ans.

Tableau 1 : Indice synthétique de l'inclusion financière

Années Régions/Pays	2011	2017	2022
CEMAC			
Cameroun	0,25	0,35	0,45
République centrafricaine	0,1	0,2	0,3
Gabon	0,3	0,4	0,5
Congo	0,2	0,3	0,4
Tchad	0,15	0,25	0,35
Guinée Équatoriale	0,2	0,3	0,4
Moyenne CEMAC	0,2	0,3	0,4
UEMOA			
Bénin	0,35	0,45	0,55
Burkina Faso	0,25	0,35	0,45
Côte d'Ivoire	0,4	0,5	0,6
Guinée-Bissau	0,21	0,35	0,45
Mali	0,3	0,4	0,5
Niger	0,2	0,3	0,35
Sénégal	0,35	0,45	0,55
Togo	0,3	0,4	0,671
Moyenne UEMOA	0,3	0,4	0,51
Maghreb francophone			
Égypte	0,31	0,41	0,56
Maroc	0,4	0,5	0,6
Tunisie	0,45	0,55	0,65
Moyenne Maghreb	0,38	0,48	0,6
Europe			
France	0,8	0,85	0,9
Belgique	0,75	0,8	0,85
Suisse	0,85	0,9	0,95
Moyenne Europe	0,8	0,85	0,9
Amérique du Nord			
Canada	0,85	0,9	0,95
Moyenne Amérique du Nord	0,85	0,9	0,95

Source : OFÉ, à partir des données de la Banque mondiale, 2022

PRINCIPAUX CONSTATS

ANALYSE DES TENDANCES DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

L'analyse des données entre les régions de l'espace francophone met en lumière les progrès réalisés et les disparités persistantes.

L'évolution de l'inclusion financière entre 2011 et 2022 présente des tendances significatives.

L'UEMOA a enregistré une progression notable en matière d'inclusion financière, avec un indice passant de 0,3 en 2011 à 0,515 en 2022. Cette évolution reflète les efforts continus pour améliorer l'accès aux services financiers et souligne l'efficacité de certaines politiques régionales.

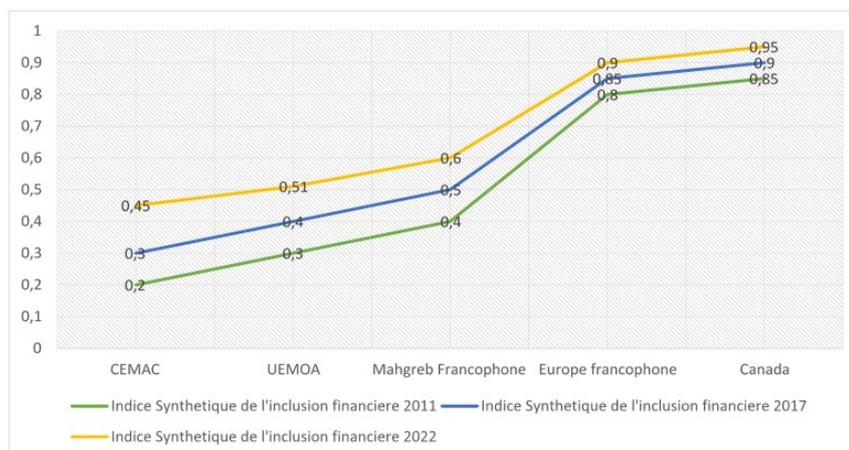
Cependant, l'écart reste important par rapport à des régions comme l'Europe francophone, ce qui montre qu'il est encore nécessaire de renforcer les mesures au niveau régional.

La progression dans la zone CEMAC est notable, mais plus lente. La CEMAC, bien qu'en progression, affiche un indice moyen de 0,4. Malgré les efforts déployés, la zone affiche un retard en comparaison aux autres régions étudiées.

La progression au Maghreb francophone est encourageante, en particulier au Maroc et en Tunisie. L'Égypte, malgré une évolution progressive, montre encore des opportunités d'amélioration, surtout en matière de numérisation des services financiers.

L'Europe francophone et le Canada restent en tête avec un indice compris entre 0,9 et 0,95, illustrant une inclusion financière largement avancée.

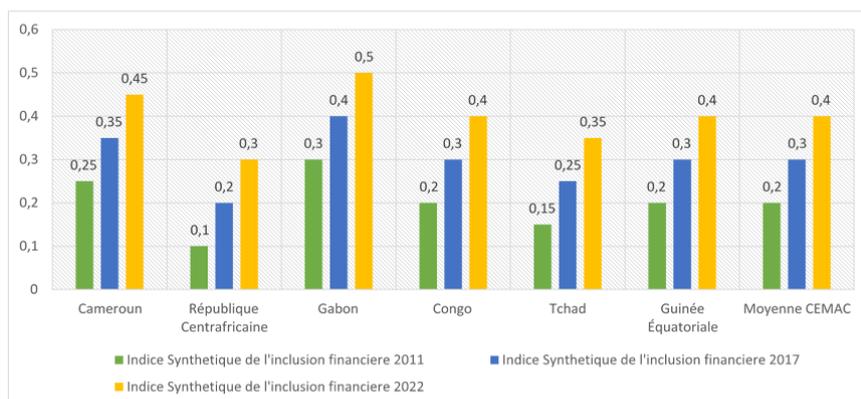
Graphique 1 : Évolution de l'indice synthétique de l'inclusion financière



Source : OFÉ, à partir des données de la Banque mondiale, 2022

Inclusion financière dans la CEMAC

Graphique 2 : Indice synthétique de l'inclusion financière dans la CEMAC

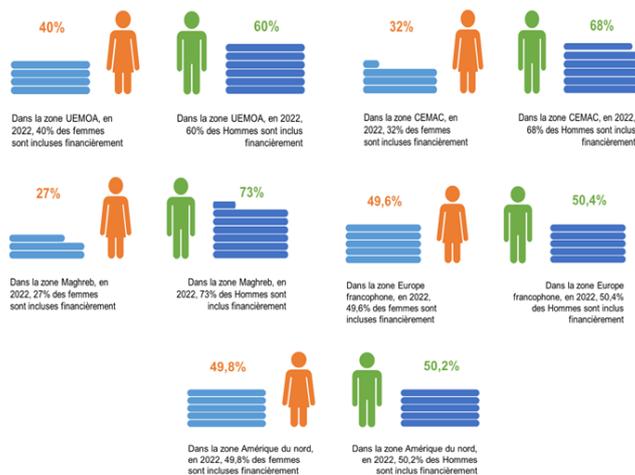


Source : OFÉ, à partir des données de la Banque mondiale, 2022

La CEMAC affiche les indices les plus bas en matière d'inclusion financière, nécessitant une attention particulière. En 2022, l'indice moyen de la CEMAC s'établit à 0,4, ce qui marque une amélioration par rapport aux années précédentes, mais reste insuffisant comparé à l'UEMOA. Cette situation s'explique par un accès restreint aux services financiers et des infrastructures financières encore peu développées, limitant ainsi la progression de l'inclusion financière dans la région. Malgré des efforts pour promouvoir le mobile money et d'autres innovations financières, la CEMAC accuse toujours un retard significatif.

DYNAMIQUES DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE PAR SEXE ET PAR ÂGE

Figure 2 : Taux de l'inclusion financière par sexe en 2022



Source : OFÉ, à des données de la Banque mondiale, 2022.

L'analyse de la **Figure 2**, qui compare l'inclusion financière par sexe dans diverses régions (notamment la zone UEMOA, la CEMAC, le Maghreb, l'Europe et l'Amérique du Nord) en 2022, révèle des disparités marquées tant au niveau global que dans l'accès aux services financiers entre hommes et femmes.

Dans les régions développées, telles que l'Europe et l'Amérique du Nord, les taux d'inclusion financière sont extrêmement élevés, dépassant les 95 %, avec un accès presque universel aux services financiers formels. Les différences entre hommes et femmes y sont minimales, traduisant une quasi-parité en matière d'accès aux comptes bancaires et autres services financiers. Ces régions bénéficient de politiques publiques efficaces en matière d'inclusion financière, ainsi que d'infrastructures numériques et physiques bien développées, permettant de réduire les inégalités entre les sexes.

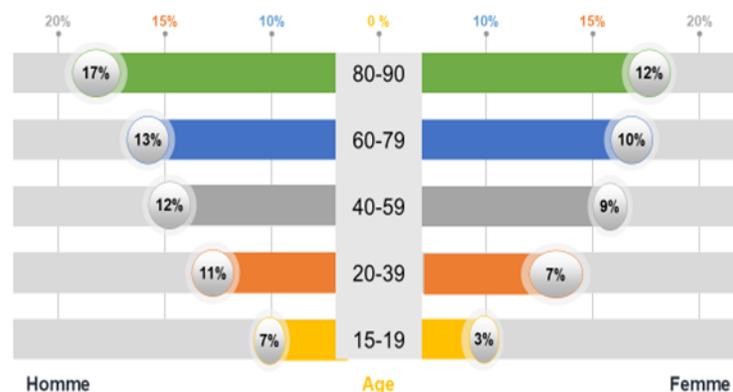
Dans des régions comme le Maghreb, bien que les taux d'inclusion soient plus intermédiaires, on observe encore des écarts notables entre les sexes. Environ 73 % des hommes ont accès aux services financiers, tandis que les femmes sont nettement en retard, avec des taux d'inclusion

de 27 %. Cette disparité s'explique par des obstacles socioculturels persistants, ainsi que par des inégalités économiques structurelles qui limitent l'accès des femmes aux ressources et aux services financiers.

Les zones UEMOA et CEMAC sont celles où l'inclusion financière reste la plus faible. Moins de 50 % de la population dans ces régions accède à des services financiers formels, et les écarts entre les sexes y sont particulièrement prononcés. Les hommes présentent des taux d'inclusion de 50 à 60 %, tandis que les femmes sont largement sous-représentées, avec des taux autour de 30 à 40 %. Cette marginalisation des femmes est en grande partie due à des facteurs culturels et sociaux qui limitent leur accès à l'éducation financière, ainsi qu'à leur prédominance dans les économies informelles, réduisant ainsi leur interaction avec le secteur financier formel.

En somme, si les régions développées parviennent à assurer une inclusion financière quasi universelle avec des écarts minimales entre les sexes, les régions en développement, en particulier l'UEMOA, la CEMAC et le Maghreb, font face à des défis importants.

Figure 3 : Indice synthétique de l'inclusion financière par tranche d'âge et sexe en Afrique francophone en 2022



Source : OFÉ à partir des données de la Banque mondiale, 2022.

L'analyse par tranche d'âge dévoile des dynamiques distinctes en termes d'inclusion financière dans les pays de l'Afrique francophone (figure 3).

- Parmi les 80-90 ans, les taux d'inclusion les plus élevés sont enregistrés, avec 17 % pour les hommes et 12 % pour les femmes. Cette différence peut s'expliquer par l'accroissement des besoins de gestion des revenus de retraite, ainsi qu'un attachement plus ancien aux services bancaires traditionnels.
- En revanche, chez les 60-79 ans, une légère baisse est observée (13 % pour les hommes, 10 % pour les femmes), probablement en raison de la transition difficile vers l'utilisation des services financiers numériques et de la moindre familiarité avec les nouvelles technologies bancaires.
- Pour les individus âgés de 40 à 59 ans, malgré une activité économique encore substantielle, les taux continuent de diminuer (12 % pour les hommes, 9 % pour les femmes). Ce recul peut être attribué à un accès restreint au crédit, à la persistance des barrières institutionnelles et à des revenus insuffisants pour intégrer pleinement les services financiers.

- La situation s'aggrave chez les 20-39 ans, où les taux tombent à 11 % pour les hommes et 7 % pour les femmes. Ici, la faiblesse de l'éducation financière, combinée à un accès limité au crédit et à la prédominance de l'emploi informel, freine considérablement l'inclusion financière.
- Les jeunes de 15-19 ans, quant à eux, affichent les taux les plus faibles (7 % pour les hommes, 3 % pour les femmes), un résultat attendu puisque cette tranche d'âge n'est souvent pas encore économiquement active et se heurte aux restrictions légales liées à l'ouverture de comptes bancaires.

Ces chiffres mettent en lumière non seulement une fracture de genre dans l'accès aux services financiers, mais aussi une corrélation claire entre l'âge et l'inclusion financière. Plus l'individu avance en âge, plus il semble s'intégrer dans le système financier formel. Cette réalité souligne l'urgente nécessité de réformes adaptées, telles que des programmes d'éducation financière spécifiquement destinés aux jeunes et des initiatives visant à réduire les écarts d'accès aux services financiers pour les femmes. Ces interventions devraient cibler prioritairement les jeunes générations et les femmes afin de briser les barrières structurelles qui perpétuent ces inégalités.

PRINCIPAUX OBSTACLES A L'INCLUSION FINANCIERE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

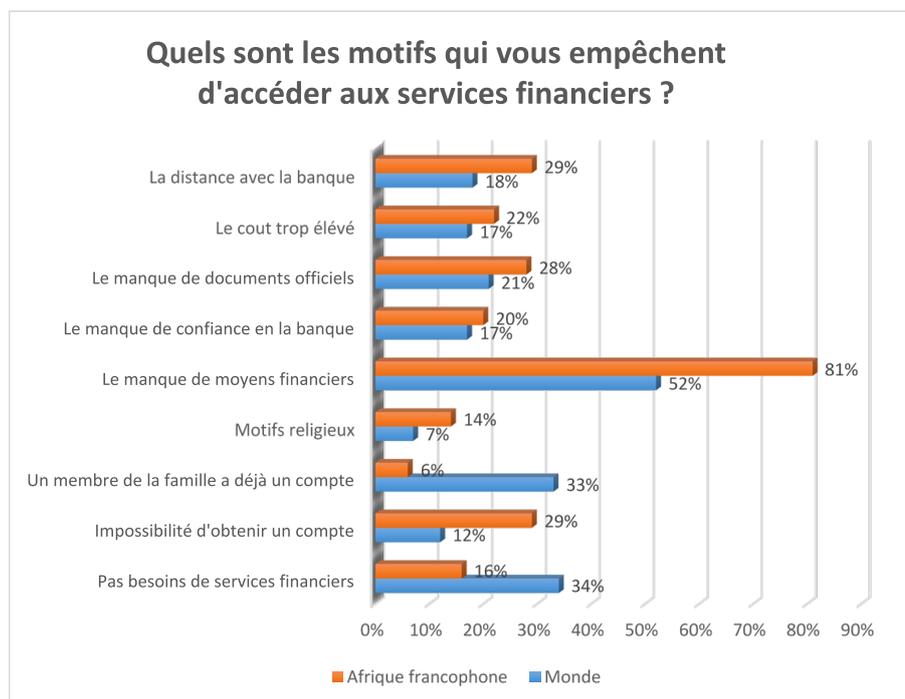
Le graphique 3 met en lumière les principaux obstacles à l'inclusion financière en Afrique francophone, en les comparant à celles du reste du monde, et souligne les défis spécifiques auxquels le continent est confronté.

Le manque de moyens financiers apparaît comme la barrière la plus significative, affectant 81 % des Africains francophones, contre 52 % à l'échelle mondiale. Ce chiffre reflète la précarité économique et les faibles revenus d'une partie de la population, ce qui limite leur accès aux services financiers.

Le coût élevé des services financiers représente également un obstacle majeur, touchant 22 % des Africains francophones, comparé à 17 % au niveau mondial. Cela montre que même lorsque ces services sont disponibles, de nombreuses personnes n'y ont pas accès en raison de frais jugés trop élevés.

Le manque de documents officiels (28 %) et la distance avec les institutions bancaires (29 %) figurent également parmi les principales difficultés en Afrique francophone. Le premier est souvent lié à un accès limité aux pièces d'identité officielles et à des infrastructures d'état civil insuffisantes, tandis que le second met en évidence la faible

Graphique 3 : Proportion (%) des obstacles à l'inclusion financière en Afrique francophone et dans le monde en 2022.



Source : OFÉ, à partir des données de la Banque mondiale, 2022.

couverture bancaire, notamment dans les zones rurales, où l'accès aux services financiers reste difficile.

D'autres obstacles, comme la confiance dans les institutions bancaires ou les croyances religieuses, jouent un rôle moins déterminant.

Ces données révèlent que l'inclusion financière en Afrique francophone est largement influencée par des facteurs économiques et structurels, soulignant ainsi la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques visant à améliorer l'accès à des services financiers adaptés, abordables et accessibles aux réalités locales.

RECOMMANDATIONS

Pour renforcer l'inclusion financière de manière holistique, il est essentiel de combiner les efforts visant à étendre l'accès aux services financiers pour les particuliers avec des initiatives spécifiques destinées à améliorer l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises (PME). À la lumière des données probantes disponibles, voici certains domaines d'intervention clé.

Pour les particuliers.

- **Développer des politiques publiques ciblées pour élargir les réseaux d'agences bancaires.** Il conviendrait notamment de créer des points de services mobiles pour atteindre les populations des zones rurales et des régions éloignées. L'installation de ces points de services pourrait se faire en partenariat avec des entreprises locales, des coopératives ou des associations, ce qui permettrait d'intégrer les services dans des infrastructures déjà existantes.
- **Créer des programmes de subvention et de soutien.** Par exemple, des subventions ou des incitations fiscales pourraient être accordées aux institutions financières pour les encourager à étendre leurs services aux zones rurales, ou des financements octroyés à des projets locaux visant à améliorer l'inclusion financière, tels que la mise en place de coopératives d'épargne et de crédit, pour soutenir les initiatives locales.
- **Promouvoir des services financiers numériques.** Il est essentiel de développer des plateformes de banque mobile et d'encourager l'adoption des technologies par les populations locales. Des formations numériques devraient être proposées, afin de sensibiliser les populations à l'utilisation des technologies financières et la sécurité en ligne.
- **Mettre en place des mesures ciblées pour réduire l'écart entre les genres et les jeunes.** Pour cibler les femmes et les jeunes, il est impératif de mettre en place des initiatives spécifiques qui améliorent l'accès des femmes aux services financiers, en particulier dans les tranches d'âge plus jeunes où les disparités sont les plus marquées. Parallèlement, il est nécessaire d'intensifier les efforts en matière d'éducation financière pour les jeunes, et de réduire les barrières liées au crédit afin de leur permettre un meilleur accès aux services financiers.

Pour les PME.

- **Créer des fonds de garantie pour les prêts.** Mettre en place des fonds de garantie et offrir une assurance-crédit pour couvrir une partie du risque encouragera les banques à prêter aux PME. De plus, il serait souhaitable de simplifier les procédures de crédit et de réduire les formalités administratives pour les PME, en tenant compte de leur taille et de leurs particularités.
- **Promouvoir l'éducation financière auprès des propriétaires de PME.** Offrir des programmes de formation, fournir des services-conseils et de mentorat et encourager des investissements éthiques contribuera à renforcer les capacités des PME en matière de finance et de gestion.
- **Soutenir l'innovation financière.** Promouvoir des programmes innovants, notamment à travers le financement participatif et des partenariats avec des Fintechs, permettra d'offrir des solutions adaptées aux besoins spécifiques des PME, tout en favorisant une croissance inclusive et durable.

Recommandations spécifiques par région.

- **UEMOA : Poursuivre le développement et l'implantation des initiatives déjà mises en place, notamment les programmes d'éducation financière, les initiatives de numérisation et les politiques d'inclusion.** Cela nécessite d'accélérer l'adoption des technologies et d'améliorer l'accès aux services financiers, tout en réduisant les disparités entre les sexes et les tranches d'âge.
- **CEMAC : Renforcer les infrastructures financières afin d'améliorer l'accès aux services financiers.** Cela doit s'accompagner de politiques publiques axées sur l'éducation financière, avec un accent particulier sur les programmes de littératie financière destinés aux jeunes et aux femmes.
- **Maghreb : Poursuivre la mise en œuvre des réformes** en mettant l'accent sur les technologies et les services bancaires numériques, afin de favoriser une inclusion financière plus large et plus efficace.



Références :

Banque mondiale. (2021). Financial Inclusion Overview. Récupéré de <https://www.worldbank.org>.

Banque mondiale. (2021). Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and resilience in the Age of COVID-19. Récupéré de <https://globalfindex.worldbank.org>.

Observatoire de la Francophonie économique (2024) : <https://ofe-plateforme.com>.

Notes

Les constats et recommandations présentés dans cette note d'analyse font écho aux données présentées sur la plateforme de données de l'OFÉ et portent sur des indicateurs précis afin d'alimenter les réflexions des décideuses et décideurs sur les enjeux clés de l'espace francophone. Les données complètes peuvent être consultées sur la plateforme de l'OFÉ, accessible au <http://www.ofe.umontreal.ca>.

La note a été rédigée par de jeunes experts associés à l'OFÉ : Kokou Fambari ATCHI, économiste, avec le soutien d'Ané Landry TANO, démographe.

Direction : Hervé A. Prince, professeur titulaire à l'Université de Montréal et directeur de l'OFÉ.

Coordination et édition : Marie-Hélène Bachand, coordonnatrice à l'OFÉ.

Les points de vue exprimés dans cette note n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être attribués aux partenaires de l'OFÉ.

Soutenu par :



PARTENAIRES FONDATEURS DE L'OFÉ

